

Règlement intérieur lors de l'organisation de la randonnée VTT/MARCHE/GRAVEL/Trail du : 09 et 10 MAI 2025



Ce règlement intérieur a pour objectif de préciser les articles de la randonnée organisée par l'association **Vel'Com Chée Nous**, dont l'objet est la pratique du VTT, GRAVEL, Trail et MARCHE en loisirs.

- **PREAMBULE :**

L'évènement **LES RANDO DE LA CHEE 10eme Edition**, qui se déroulera le **SAMEDI 09 et DIMANCHE 10 MAI 2026** est organisé par l'association **VEL'COM CHEE NOUS**, dont le siège est 4 rue de Binarue 55800 Louppy le château.

- **LIEU :**

L'organisation (accueil, départ, arrivées, restauration) se situe sur le village de Condé en Barrois au terrain d'aviation.

Des emplacements de stationnement seront disponibles au niveau du terrain d'aviation, l'accès au site d'inscription se fera à pied.

- **INSCRIPTION :**

L'inscription aux randonnées de l'évènement se fait en ligne via une plateforme et également sur place le jour de l'évènement. Au tarifs suivant : 6€ pour la marche, 8€ pour le petit parcours vtt et 10€ pour le moyen et grand parcours, 6€ pour le petit parcours Trail et 8€ pour le grand parcours Trail et 10€ pour le Gravel.

- **SECURITE ET CONSIGNE A RESPECTER :**

-Tous les participants coureurs sont tenus de respecter scrupuleusement le code de la route lors des passages et traversée des portions de routes.
Les marcheurs, vététistes, traillieurs et Gravel.

-En cas de problème sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler.
L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.

-Les participants s'engagent à respecter la décision que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises condition météorologiques (pluie, brouillard...) ou pour toute une autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les randonnées, même au dernier moment.

-Les participants s'engagent à rester sur les parcours balisées, à respecter les espaces naturels traversés et les propriétés privées ouvertes dans le cadre de la manifestation. De la même manière, les participants sont tenus de respecter l'environnement et de ne pas jeter dans la nature d'emballages, de bouteilles plastiques, etc...

-Certains passages de parcours proposés empruntent des chemins privés, qui sont accessibles que le jour de la randonnée.

A ce titre, l'enregistrement des parcours par quelque moyen que ce soit, à des fins autres que strictement personnelles, est interdit. Hors parcours Gravel qui saura nécessaire pour effectuer la randonnée. Par conséquent, la divulgation de ces traces sur le net ou ailleurs est à proscrire.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel.

-Si un certificat n'est pas obligatoire pour participer aux randonnées de l'événement, l'organisation rappelle que la randonnée VTT, Trail et Gravel constitue un effort conséquent et important.

Il est donc vivement conseillé aux personnes présentant des pathologies cardiaques ou respiratoires de consulter un médecin avant de participer à l'événement.

-Tous les participants devront être munis d'un matériel adapté à la pratique de la marche et Trail (chaussures adaptées) et de VTT, Gravel, port du casque obligatoire.

-Les randonnées proposées ne sont pas des compétitions, de fait il ne sera tenu aucun compte du temps mis à effectuer le circuit.

- Les participants âgés de moins de 16 ans doivent obligatoirement être encadrés d'un parent ou d'un adulte qui engagera sa responsabilité en cas d'accident ou incident.

-Les participants devront respecter les règles du Code de la route, les Arrêtés municipaux des localités traversées ainsi que se conformer aux consignes des organisateurs et modalités d'organisation.

-La sécurité des parcours sera renforcée par la présence de responsable parcours sur des lieux définis par l'organisateur.

Cette mesure exceptionnelle doit permettre aux cyclotouristes de redoubler de prudence sans pour autant déroger au respect du code de la route et des règles de sécurité.

La période d'intervention sur le site débutera et prendra fin en accord avec le responsable de la manifestation, pour le samedi de 17h à 21h et pour le dimanche de 8h00 à 15h00.

- Pour la discipline du Gravel, le parcours étant pas fléché mes indiqués par trace GPX. Chaque randonneur en Gravel doit être mettre de c'est décision en cas de hors parcours. Les organisateurs prenne aucune responsabilité en cas de hors parcours prise par le ou les randonneurs. Toute traversée de route ou portion de route empruntée par les randonneurs, doit être respectée via le code de la route. Aucun randonneur n'as la priorité sur la voie publique.
- Pour la discipline du Trail, les parcours sont balisés avec des flèche de couleur au préalable annoncé en couleur. Pour les deux parcours un départ groupés a 18h pour le grand parcours et 18h15 pour le petit parcours. Chaque participant au moment de l'inscription sera muni d'un dossard, avec un bracelet comportant le numéro de téléphone d'urgence qui pour les deux sera obligatoire pour chaque participants lors de la Rando sur le parcours.

- **ROLE :**

Le responsable de parcours est une personne majeure, désignée par l'organisateur de la manifestation pour accomplir une mission de prévention. Située en amont du point de vigilance identifié, sa présence permet aux cyclotouristes d'aborder le lieu avec un maximum de prudence. (Exemple : régulation au point de départ, carrefour sans visibilité, stop au bas d'une descente, etc...)

- **EQUIPEMENT PRECONISE :**

- Porter un gilet de sécurité de haute visibilité,
- Se munir d'un téléphone portable (s'assurer de la couverture de réseau),
- Posséder le numéro de téléphone de l'organisation (secours) située a l'arrière des plaque de cadre pour les VTT, GRAVEL et un bracelet pour les marcheurs.
- Port du casque OBLIGATOIRE pour tous les vtt et Gravel.

- **ANNULATION DES RANDONNEES :**

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de tout autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler les randonnées.

En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle, aucun remboursement ne sera possible.

- **ASSURANCE/RESPONSABILITE :**

L'évènement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur.

En complément, il est vivement conseillé aux randonneurs pédestre, traillieurs et vététistes de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

- **ACCEPTATION :**

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire aux randonnées de l'évènement implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale du présent règlement.

- **MESURE SANITAIRES GENERALES SUR SITE :**

- Bornes de désinfection des mains et mise à disposition de gel hydrologique à l'entrée et à la sortie des espaces.
- Affichage des mesures barrières sur la zone d'activité.

